

MAIRIE DE MAZÈRES
CS 87073
Rue de l'Hôtel de Ville
09270 MAZÈRES



Le 05 mai 2026

Décision N° 2026/004

AMENAGEMENT DU QUAI DES TOURELLES ; LES JARDINS DU SEMINAIRE MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Vu les dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales permettant au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Vu la délibération 2026 3 3 du 22 mars 2026 donnant délégation du conseil municipal au maire et notamment son alinéa 26 portant délégation dans le domaine suivant :

« **26** – De demander à l'Etat, à ses établissements publics ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions, pour des projets débattus dans le cadre des orientations budgétaires ou à l'occasion d'autres débats en conseil municipal »

Vu la délibération 2026 1 4 du 11 février 2026 affirmant le souhait de l'assemblée de requalifier le Quai des Tourelles (renaturation, végétalisation, développement des usages et amélioration de la sécurité au droit de la crèche).

Vu l'évolution des coûts et la possibilité de la commune de bénéficier de subventions au titre des amendes de police sur une zone d'intervention comprenant les abords de la RD et l'îlot séparatif entre la RD et le nouvel espace de stationnement.

Le Maire,

Décide :

- 1- De préciser** le plan de financement pour la zone 1 « Aménagement des trottoirs de la RD et de l'îlot séparatif » comme suit :

CHARGES		RECETTES		
MONTANT TOTAL DE TRAVAUX (HT)	64 700,60 €	DSIL 2026 - Priorité 2	30,0%	22 895,67 €
ETUDES DONT MAITRISE D'ŒUVRE	11 618,30 €	Conseil Départemental 09 (Amendes de police)	30,0%	22 895,67 €
		Région - Espaces publics résilients	20,0%	15 263,78 €
		Autofinancement commune de Mazères	20,0%	15 263,78 €
TOTAL HT	76 318,90 €	TOTAL	100,0%	76 318,90 €



2- De modifier le plan de financement du projet global comme suit

CHARGES		RECETTES		
Etudes (faisabilité, topo, permis d'aménager)	16 000,00 €	DSIL 2026 - Priorité 2	30,0%	159 829,83 €
Mission maîtrise d'œuvre	35 500,00 €	Conseil Départemental 09 (Amendes de police)	4,3%	22 895,67 €
Travaux (espace public)	416 565,50 €	Conseil Départemental 09 (partie espace public)	15,0%	80 000,00 €
Travaux traverse d'agglomération	64 700,60 €	<i>Agence de l'Eau</i>	12,8%	68 242,30 €
		<i>Région - Espaces publics résilients</i>	17,9%	95 245,08 €
		Autofinancement commune de Mazères	20,0%	106 553,22 €
TOTAL HT	532 766,10 €	TOTAL	100,0%	532 766,10 €

3- Et de signer toutes les pièces se rapportant à la présente

Le Maire,

Louis MARETTE

